

déclare qu'à sa connaissance il ne s'est jamais écoulé plus de dix minutes entre la chute du pendu et sa mort; et M. Wills, shérif adjoint de Toronto, dit que, d'après son expérience, cet espace de temps varie de dix à dix-sept minutes.

Le Comité estime que les témoignages ne font aucunement ressortir que la chambre à gaz léthifère soit supérieure à la pendaison quant à la durée de l'exécution.

En ce qui a trait à la seconde question, savoir: lequel de ces deux modes exerce le meilleur effet préventif contre le crime, on a demandé aux cinq Etats américains qui emploient le gaz léthifère:

“Quelle est la valeur relative de ce mode d'exécution pour prévenir le crime?”

Les réponses des cinq Etats sont les suivantes:

*Arizona.*—C'est là, à mon avis, une question d'opinion personnelle. Chacun, semble-t-il, a une opinion différente sur ce sujet. Nous comptons ici quelques personnes qui ont assisté à des exécutions,—par la pendaison et au moyen du gaz,—et leur avis sur la question est également partagé.

*Colorado.*—Pas de réponse spécifique.

*Nevada.*—Comme rien ne prouve que la pendaison constitue un préventif contre le crime, rien ne prouve que le gaz soit un préventif.

*Wyoming.*—Cette méthode, croit-on, n'aura pas plus d'effet comme préventif que toute autre méthode en usage.

*Caroline du Nord.*—Il m'est impossible de répondre intelligemment à cette question. A étudier le nombre d'exécutions que nous avons faites au moyen de l'électricité et celui des exécutions par le gaz, il appert qu'aucune de ces méthodes ne soit d'une grande valeur comme préventif contre le crime.

Il semble donc, d'après ces renseignements, que même dans les Etats où fonctionne la chambre à gaz léthifère, on ne prétend pas que la nouvelle méthode constitue un préventif plus efficace contre le crime que la pendaison elle-même.

Quant à l'effet préventif de la pendaison au Canada, nous avons entendu des déclarations bien définies. Trois témoins ont été interrogés à fond sur ce point: M. Bélanger, M. Gallagher et le docteur Plouffe. Tous ont avoué que la pendaison est un fort préventif. M. Gallagher, en particulier, s'est exprimé avec l'autorité d'un expert. Depuis un grand nombre d'années, il agit en qualité de conseiller officiel auprès du Ministre de la Justice pour les questions de grâce et pour toutes les commutations de peine capitale. Il a été en relations étroites avec les chapelains, les médecins, les aliénistes et les fonctionnaires dont les devoirs les obligent à se tenir en contact journalier avec les condamnés à mort.

Comme l'opinion de ce témoin mérite considération, nous croyons plus sage de nous reporter à ce témoignage tel qu'il nous fut exprimé. Après avoir cité des chiffres sur le taux relativement bas du meurtre au Canada (page 34), il explique que notre mode d'exécution ne constitue qu'un seul des divers facteurs conduisant à ce résultat. En réponse à une question (page 34) il affirme:

Je crois qu'il faut attribuer une grande part du crédit à la ferme administration de la justice dans chaque province du Canada. L'excellente réputation d'efficacité que s'est acquise notre service policier, tant pour lui-même que pour notre système judiciaire, lequel est bien connu pour sa justice expéditive et sûre—“Je crois que la certitude d'une arrestation et d'une punition a un effet préventif. très. très grand...”